

I / POUR LES INTERNES AYANT PASSÉ LES ECN après la réforme 2017

LE JURY DE DES NE SE FAIT PLUS EN PRÉSENTIEL

Le Département de médecine générale étudie en commission les dossiers à jour de toutes les obligations de validation des stages et formations hors-stages obligatoires (cf. conditions de validation des semestres) .

II / POUR LES INTERNES AYANT PASSÉ LES ECN avant la réforme 2017

Le Département de Médecine Générale convoque directement les internes qui satisfont aux conditions de validation requises

1. Conditions de convocation

- Avis de validation des stages (des 5 premiers si le 6^{ème} est en cours).
- Le stage ambulatoire niveau 1 (stage praticien) est validé suite à :
 - 1) l'avis de validation argumenté des maîtres de stage
 - 2) l'avis de validation du mémoire de stage praticien (rédigé par le tuteur de l'interne ou à défaut par un enseignant du DMG)
- Validation des enseignements théoriques : 200 heures dont 20 heures pour la fiche de thèse validée agréée par la commission thèse.
- Avis du tuteur avec un compte-rendu **au minimum** annuel rédigé par le tuteur, envoyé par l'interne au secrétariat du DMG et conservé dans le dossier de l'interne. L'interne doit donc, afin de pouvoir être convoqué, avoir transmis au moins une attestation de rencontre par an avec son tuteur.
- Validation de la fiche de thèse par la commission thèse. Si le sujet de la thèse ne relève pas de la médecine générale, il sera demandé un mémoire de recherche portant sur un sujet de médecine générale. Le sujet doit être validé en amont par le coordonnateur du DES et le directeur du DMG. **Le mémoire devra être déposé au DMG au moins huit semaines avant la date envisagée de soutenance du DES afin de pouvoir être évalué et autoriser la convocation.** La commission thèse se réunit une fois par mois, et elle peut demander des modifications. Attendre le dernier moment expose au risque de ne pas voir sa fiche de thèse validée à temps.

Après validation des conditions requises, par le directeur du DMG ou le coordonnateur local du DES de médecine générale, une **convocation pour l'oral** est envoyée à l'interne par courrier électronique avant la soutenance. L'interne enverra obligatoirement un accusé de réception de ce mail avec une date limite.

Sans cet accusé de réception, la convocation deviendra NON VALIDÉ.

2. Conditions de validation

- 1) Validation des enseignements théoriques.
- 2) Validation des stages.
- 3) Présentation d'un récit clinique lors de l'oral (**RSCA** issu du mémoire stage praticien) permettant de juger des compétences de l'interne.
- 4) Présentation de la thèse/mémoire de DES.

S'il s'agit d'une thèse de médecine générale, elle remplace le mémoire après avis du coordonnateur local. La commission thèse valide la fiche et se base sur les critères de la WONCA définissant la médecine générale pour qualifier un sujet comme relevant de la médecine générale ou non. La fiche validée doit être présente dans le dossier. Si la fiche de thèse est non présente ou validée mais hors médecine générale, un mémoire de recherche portant sur une problématique de médecine générale est exigé. Il peut s'agir d'un sujet rencontré lors du stage praticien (un récit clinique présenté dans le mémoire de stage praticien par exemple) puis développé avec une recherche bibliographique et une problématique. Le mémoire fera environ 20-30 pages et sera envoyé au DMG **huit semaines** avant la soutenance au moins, en version électronique **et** version papier. Le mémoire sera évalué par un enseignant du DMG. Si l'évaluation est positive, l'interne peut être convoqué à la soutenance du DES. Dans le cas contraire, un avis d'évaluation lui est adressé avec les éléments d'explication.

3. Le dossier de DES

La grille d'examen qui figure dans le dossier de DES contient les critères de validation suivants, remplis avant la soutenance par le secrétariat du DMG :

- Nombre d'heures d'enseignement avec une feuille annexe relevant toutes les formations théoriques réalisées par l'interne, afin de conserver une trace écrite de la progression des connaissances.
- Stages validés : oui/non. Cela permet de mettre de côté le dossier quand le DES sera validé sous réserve de la validation du dernier stage.
- Présentation du portfolio et d'un RSCA : qualité de la présentation orale, clarté de la structuration du RSCA/analyse de la médecine générale et des compétences mises en œuvre.
- Thèse ou mémoire : titre/directeur thèse (MG oui/non)/thèse de MG ? si oui, date de validation de la fiche de thèse et date de soutenance (faite ou prévue).
- Appréciation annuelle du coordonnateur selon les appréciations du tuteur et évaluation du mémoire de stage.

Et « bonus » si valorisation de travaux : master, DU et DIU, capacités, communication à un congrès de médecine générale, publication, implication associative...

4. Jury de DES

La présentation orale de l'interne se déroulera sur 10 minutes. Elle suivra un plan défini, avec un support powerpoint de maximum douze diapositives. Ce plan est le suivant :

- Cours succinct de l'interne avant le DES : faculté d'origine, stage de médecine générale en 2^{ème}
- Stages avec points forts et points faibles (et ce qui a été mis en place pour les combler), les compétences développées lors de ces stages. (**maximum 2mn pour ces 2 points 1 et 2**).
- Un RSCA de médecine générale faisant ressortir des compétences générales et spécifiques de la médecine générale (**5 à 7 mn**).
- L'enseignement théorique, notamment divers supports : cours, préparation ou rapport de rencontre généraliste, congrès et rapports de séances ou de séminaires, test de lecture, accompagnement de maîtres de stage...
- Présentation de la thèse (ou du mémoire).
- Projet professionnel (**1 à 3 mn pour les 3 derniers points**)

La discussion, les commentaires et questions du jury compléteront la présentation. Au total la soutenance dure 30 minutes.

Le jury note la présentation et le travail du candidat. Les notes iront de 0 à 40, les mentions existantes sont: >32 **TB**, 28-32 **B**, 24-28 **AB**, 20-24 **Passable**.

Le coordonnateur local du DES valide ensuite les dossiers.

En cas de note inférieure à 20/40, un avis de non validation doit être motivé par le jury et transmis au coordonnateur inter-régional.

La validation définitive revient au coordonnateur inter-régional du DES de médecine générale.